

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** : M. MASSON - M. IZIMER - M. BEKHTAOUI**OBJET****DE LA DELIBERATION****Partenariat entre la Ville et l'association départementale des Francas de Côte d'Or - Adhésion de la Ville à l'association ; convention d'objectifs et de moyens : renouvellement**

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 26 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'association départementale des Francas de Côte d'Or.

Ce partenariat avait pour objectif d'enrichir l'action éducative de la Ville, et de conduire cette dernière à développer sa réflexion en vue d'obtenir une meilleure offre d'accueil des enfants dans ses structures.

Il est apparu important, au bout de deux années de fonctionnement, d'en faire le bilan.

Au terme de ce bilan, l'apport du réseau des Francas à l'action éducative de la Ville et la qualité des projets présentés ont fait apparaître l'intérêt d'un partenariat plus complet.

C'est ainsi qu'il est proposé de renouveler, d'une part, l'adhésion de la Ville à l'association, d'autre part, la convention d'objectifs et de moyens passée entre les parties.

La nouvelle convention prévoit le développement de trois axes de travail considérés comme prioritaires :

- le soutien au fonctionnement des accueils de loisirs,
- la participation à une action « agis pour tes droits »,
- la qualification des étudiants qui s'occupent des enfants durant la pause méridienne.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider le renouvellement, d'une part, de l'adhésion de la Ville à l'association départementale des Francas de Côte d'Or, d'autre part, de la convention d'objectifs et de moyens passée entre les parties ;
- 2 - approuver les projets de convention annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer les conventions définitives, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 JUL. 2010



PUBLIÉ LE 6/04/2010

CONVENTION D'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS

Entre les soussignés

1°) La Ville de Dijon,
représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010 et désignée ci-après par l'expression « la Ville »,

d'une part,

L'association départementale des Francas de Côte-d'Or,
dont le siège social est situé 6, rue du Golf - 21800 Quetigny
représentée par sa Présidente, Madame Carole Hoareau.
agissant au nom et pour le compte de l'association départementale des Francas de Côte
d'Or, en vertu d'une délégation du Comité directeur
et désignée ci-après par l'expression « les Francas de Côte d'Or»

d'autre part,

Article 1 - Objet

Afin de l'aider à mettre en oeuvre les objectifs contenus dans son Projet Educatif Local, la Ville de Dijon a choisi d'adhérer au réseau des Francas, afin de soutenir l'action de cette association.

La présente convention d'adhésion a notamment pour conséquence l'établissement d'une convention d'objectifs et de moyens fixant les axes prioritaires de la collaboration entre la Ville de Dijon et l'association départementale des Francas de Côte d'Or.

Article 2 - Financement

La participation de la Ville sera calculée sur la base d'un forfait d'adhésion de 85 € auquel s'ajoute le nombre de « journées / enfants » réalisées sur les secteurs périscolaire et extra-scolaire, affecté d'un coefficient multiplicateur de 0,049 €, arrêté par le Comité directeur en date du 18 mai 2010.

Cette participation fera l'objet de deux versements :

- le premier en septembre de l'année N, sur la base des journées / enfants réalisées de janvier à août de l'année N,

- le second, au mois de février de l'année N+1, sur la base des journées / enfants réalisés d'octobre à décembre de l'année N.

Le forfait ainsi que le coefficient multiplicateur feront l'objet d'une réévaluation après décision prise par l'assemblée générale de l'association départementale des Francas de Côte d'Or.

En vertu des statuts de l'association départementale des Francas de Côte d'Or, un représentant de la Ville de Dijon siègera à l'assemblée générale et disposera d'un nombre de mandats calculés en fonction du nombre de journées enfants déclarées.

Article 3 - Domiciliation

Pour l'exécution des présentes, les signataires font élection de domicile, à savoir :

Ville de Dijon - Hôtel de ville - BP 1510 - 10, place de la Libération - 21000 Dijon

Association départementale des Francas de Côte-d'Or - 6, rue du Golf - 21800 Quetigny

Fait à Dijon le

Pour la Ville,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la
réussite éducative,

Pour la Ville,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la
jeunesse,
à la vie associative,
et à la démocratie locale,

Pour l'association
départementale
des Francas de Côte d'Or,

La Présidente,

Anne Dillenseger

Laurent Grandguillaume

Carole Hoareau

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS

Entre les soussignés :

La Ville de Dijon,
représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010 et désignée ci-après par l'expression « la Ville »,

d'une part,

L'association départementale des Francas de Côte-d'Or,
dont le siège social est situé 6, rue du Golf - 21800 Quetigny
représentée par sa Présidente, Madame Carole Hoareau.
agissant au nom et pour le compte de l'association départementale des Francas, en vertu
d'une délégation du Comité directeur
et désignée ci-après par l'expression « les Francas de Côte d'Or »

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE AU PREALABLE CE QUI SUIT

La Ville de Dijon, dans le cadre de son projet éducatif en direction des enfants fréquentant les centres de loisirs périscolaires et extra-scolaires, a souhaité mettre en place un partenariat avec l'association départementale des Francas de Côte d'Or.
Par convention, la Ville et les Francas ont fixé les modalités de cette collaboration dont le projet a été approuvé par le Conseil Municipal le 17 mai 2007.

Les Francas de Côte d'Or participent à l'élaboration et à la réalisation de projets locaux développés dans le cadre des loisirs éducatifs en liaison avec les autres temps et lieux de vie de l'enfant. Leur démarche s'inscrit dans le domaine de l'animation, de la formation, de la recherche et de l'information. Les modalités d'intervention privilégiées par l'association sont les démarches participatives et permettent une forte mobilisation des acteurs locaux dans le développement de leur territoire.

Plus récemment, une réflexion a été menée sur la nécessité de faire évoluer ce partenariat, en prenant en compte notamment de nouveaux aspects, tels que la formation, ou la sensibilisation aux droits de l'enfant.

Aussi deux conventions seront-elles présentées :

- la première est une convention d'adhésion,
- la seconde, d'objectifs et de moyens, présente les différentes actions mises en oeuvre avec l'association départementale des Francas de Côte d'Or.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

La présente convention s'inscrit dans les orientations définies dans le cadre du Projet Educatif Local de Dijon.

Elle s'articule autour de plusieurs axes :

- le développement d'activités innovantes au sein des centres de loisirs de la Ville, notamment en développant les activités scientifiques et techniques,
- les projets d'éducation aux médias,
- le développement d'activités autour de la thématique « interculturel et vivre ensemble »,
- la qualité de l'action éducative par la facilitation en termes d'accès à la formation continue,
- le développement des relations avec les autres acteurs éducatifs (enseignants, parents, etc.).

L'adhésion à l'association départementale des Francas de Côte d'Or est un acte qui permet de mettre en synergie les actions développées par les co-signataires au service d'une conception de l'éducation, afin de promouvoir la place que les enfants et les jeunes doivent avoir dans la société, et de développer des projets d'accueil et d'activités à leur intention.

Ainsi, il semble important de travailler avec l'ensemble des acteurs de l'action éducative afin:

- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- d'élaborer et de mettre en place des projets éducatifs favorisant l'accueil et la participation des enfants, des adolescents, des jeunes et de leur famille dans leur cité,
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux enjeux et aux publics.

Article 2 - Engagements des Francas de Côte d'Or

Les Francas, par leur expérience et par leur réseau de relations, sont à même d'accompagner les décideurs (élus d'associations, élus des collectivités territoriales, etc.), les animateurs permanents et saisonniers, les directeurs dans des domaines techniques particuliers : élaboration de projets de fonctionnement, étude de projets d'aménagement, accompagnement pédagogique pour des projets particuliers etc.

Dans le cadre de la convention d'adhésion, les Francas de Côte d'Or s'engagent sur les objectifs suivants.

- Donner l'accès à des espaces de coopération et de collaboration

Dans le cadre de l'animation de leurs réseaux fédérés :

- un réseau des agents de développement des politiques éducatives locales enfance-jeunesse animé à l'échelle régionale (trois rencontres annuelles),
- un réseau des responsables pédagogiques des centres de loisirs adhérents animé à l'échelle départementale (trois rencontres annuelles),
- un réseau des élus locaux en charge du pilotage des projets éducatifs enfance-jeunesse sur les territoires (deux rencontres annuelles).

Dans le cadre de projets d'animation proposés par l'association départementale des Francas de Côte d'Or aux professionnels des centres de loisirs adhérents :

- les groupes de préparation d'opérations d'animation départementale,
- le groupe de préparation des bases de loisirs estivales.

- Diffuser et permettre l'accès à de la ressource informationnelle par

- l'envoi à la Direction de la Jeunesse de bulletins d'information et de réflexion édités au niveau national et départemental : onze « Info Francas », quatre « Grandir », quatre « Agrandir » ;
 - l'envoi ponctuel à la Direction de la jeunesse de courriers d'information en fonction des besoins de l'actualité ;
- ces deux types d'envoi sont pris en charge par les Francas de Côte d'Or ;
- l'accès à un espace documentaire (revues, brochures, etc.) sur des thèmes variés : techniques d'animation, politiques "enfance", faits de société, réglementation, gestion du personnel etc, situé 6 rue du Golf, à Quetigny ;
 - l'accès à prix réduit à des brochures et des fichiers (Revue « JPA spécial directeur », fichiers d'animation divers).

- Permettre l'accès à des formations et des qualifications des différents acteurs de l'éducation

Les Francas organisent la formation des animateurs permanents et occasionnels et des directeurs, dans des sessions habilitées par le Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, qui débouchent sur des BAFA et des BAFD. Ils mettent également en place, au niveau régional, des formations professionnelles du secteur de l'animation et de l'accompagnement de validation des acquis de l'expérience.

L'association départementale des Francas de Côte d'Or s'engage :

- à donner accès aux personnels de la Ville de Dijon aux formations BAFA et BAFD aux tarifs "adhérents",
- à diffuser annuellement à la Direction de la Jeunesse, des informations sur les formations proposées aux Francas de Bourgogne,
- à accompagner la Ville de Dijon dans le montage de cahiers des charges de formations spécifiques en direction des agents de la Ville.

Article 3 - Les actions et les moyens

La présente convention a pour objet de mettre en oeuvre les objectifs présentés à l'article 2, et plus particulièrement pour l'année 2010, les actions suivantes qui font l'objet d'un document joint en annexe à la présente convention, qui prévoit trois axes de travail pour l'année 2010 :

- l'accompagnement des centres de loisirs,
- la sensibilisation aux droits de l'enfant,
- la qualification des jeunes animateurs étudiants intervenant lors de la pause méridienne.

Chaque année, lors de la réunion du comité de pilotage, les fiches-actions feront l'objet d'une actualisation et toute nouvelle action sera examinée pour validation éventuelle.

Article 4 - Instance de pilotage

Un comité de pilotage est prévu, qui rassemble :

- pour la Ville :

♦ les adjoints de la Ville concernés : à la réussite éducative et à la jeunesse, à la vie associative et à la démocratie locale

♦ le Directeur de la Jeunesse

- pour les Francas de Côte d'Or :

♦ le président de l'association départementale ou son représentant,

♦ le permanent de l'association départementale en charge des fiches-actions.

Ce comité de pilotage se réunira une fois par an. Il a pour but d'établir un bilan du conventionnement, et de fixer les orientations qualitatives et quantitatives.

Il validera les fiches-actions de l'année suivante.

Il peut également faire office de médiateur en cas de divergence d'avis sur un projet entre les deux partenaires.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de transmission au contrôle de légalité pour une durée de deux ans, à compter du 1er juillet 2010. Elle pourra être renouvelée pour une durée équivalente, sur demande expresse.

Cependant, une résiliation peut intervenir pour motif d'intérêt général, sans autre indemnité que la somme représentant la valeur de l'opération effective réalisée, ou pour non-respect des obligations de l'une des parties, deux mois après une mise en demeure restée sans effet d'exécuter lesdites obligations.

Dans les six mois précédant l'échéance de la présente convention, la Ville et les Francas de Côte d'Or s'engagent à se rencontrer pour négocier les termes d'une nouvelle convention.

ARTICLE 6 - Obligations de communication

Toute action menée dans le cadre de la présente convention pourra faire l'objet d'enregistrements audiovisuels, de photos qui pourront être utilisées dans des publications de la Ville et des Francas.

L'association s'engage à recueillir, préalablement à tout enregistrement, l'autorisation expresse des personnes objets des enregistrements ou de leurs représentants légaux s'il s'agit de mineurs, dans le cas d'une diffusion.

L'association s'engage à informer la Ville de Dijon en cas de :

- modification de statuts,

- modification des organes statutaires,

- nomination et remplacement des responsables,

- projet de cessation d'activité.

Article 7 - Domiciliation

Pour l'exécution des présentes, les signataires font élection de domicile, à savoir :
Ville de Dijon - Hôtel de ville - BP 1510 - 10, place de la Libération - 21000 Dijon
Association départementale des Francas de Côte-d'Or - 6, rue du Golf - 21800 Quetigny

Fait à Dijon le

Pour la Ville,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la
réussite éducative,

Pour la Ville,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la
jeunesse,
à la vie associative,
et à la démocratie locale,

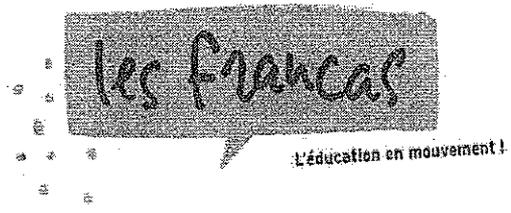
Pour l'association
départementale
des Francas de Côte d'Or,

La Présidente,

Anne Dillenseger

Laurent Grandguillaume

Carole Hoareau



VERS UN PARTENARIAT TRIENNAL AVEC LA VILLE DE DIJON
ANNEE 2009-2010

Accompagner les centres de loisirs dijonnais dans leur développement qualitatif

Les objectifs

- ⇒ Structurer l'ingénierie pédagogique des actions proposées dans le cadre du partenariat
- ⇒ Développer une infrastructure en capacité de répondre aux sollicitations des acteurs éducatifs de la Ville de Dijon et au premier titre les centres de loisirs
- ⇒ Qualifier le réseau professionnel et bénévole Francas intervenant en soutien aux acteurs éducatifs de la Ville de Dijon

Les actions et leurs objectifs

Centre ressources éducatif et pédagogique

- ⇒ Permettre aux acteurs éducatifs dijonnais d'avoir accès à des ressources éducatives et pédagogiques spécifiques,
- ⇒ Permettre aux acteurs éducatifs dijonnais d'être accompagnés dans la mise en œuvre de projets spécifiques,
- ⇒ Permettre aux acteurs éducatifs de se qualifier en fonction des problématiques spécifiques vécues dans les centres de loisirs

Ingénierie d'opération pédagogique pouvant fédérer les acteurs éducatifs locaux

- ⇒ Diversifier les pratiques éducatives et les démarches pédagogiques dans les structures éducatives dijonnaises
- ⇒ Faire se rencontrer les enfants de Dijon autour de pratiques de loisirs

Développement d'espaces de réflexion, de rencontre et d'échange à destination des acteurs éducatifs locaux

- ⇒ Faire se rencontrer les acteurs de l'action éducative locale autour de problématiques qui interrogent la question éducative
- ⇒ Permettre aux acteurs de mieux connaître les pratiques et les missions de chacun
- ⇒ Initier des projets communs entre des différents acteurs de l'éducation à Dijon

Public visé

Les acteurs de l'action éducative locale et en particulier les centres de loisirs dijonnais

Aide sollicitée à partir de 2010 : 3000 euros annuels

Fédérer les centres de loisirs sur des opérations pédagogiques

Les objectifs

- Initier de nouvelles pratiques éducatives et pédagogiques dans les centres de loisirs de Dijon
- Faire se rencontrer les enfants et les adolescents de Dijon autour d'opérations valorisant leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être

Les actions

Concours international d'affiches « Agis pour tes droits »

Concours international d'affiches « Agis pour tes Droits »

Objectifs de l'action

En direction du public enfant et adolescent

- ⇒ Réfléchir ensemble au respect et à la mise en œuvre de leurs droits
- ⇒ Découvrir la communication et ses codes, les arts graphiques
- ⇒ Participer à un projet à différentes échelles de territoire

En direction des centres de loisirs

- ⇒ Qualifier des animateurs sur de nouvelles démarches pédagogiques
- ⇒ Monter un projet commun avec les différents centres de loisirs de Dijon
- ⇒ Impliquer les familles à la vie du centre

Résultats quantitatifs et qualitatifs attendus

D'un point de vue qualitatif

- ⇒ Implication des animateurs dans le projet avec un travail de recherche et une participation au concours
- ⇒ Temps de discussion, de concertation, de recherche, de réflexion avec les enfants
- ⇒ Clarté du slogan et de l'affiche

D'un point de vue quantitatif

- ⇒ 10 structures participantes
- ⇒ 12 participants par structure
- ⇒ 4 affiches réalisées par structure dont une par l'équipe d'animation

Description de l'action :

- ⇒ Présentation de l'action aux responsables des centres de loisirs de Dijon
- ⇒ Qualification des animateurs sur la question de la communication par l'affiche (visite du musée de l'affiche à Chaumont, rencontre d'un professionnel...), temps de réflexion autour de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et l'animation d'un groupe d'enfants autour de cette question, mise en œuvre d'une démarche pédagogique autour du graphisme, réalisation d'affiches par les équipes d'animation et débat critique
- ⇒ Coordination de l'exposition locale des affiches
- ⇒ Réalisation d'une plaquette pédagogique de la démarche à destination des animateurs participants et du public (600 exemplaires)
- ⇒ la réalisation d'un bilan de l'opération

Principes de mise en œuvre

Opération prévue pour les années 2009, 2010 et 2011
 Repérage des animateurs intéressés par le projet en mai
 Recherche d'implication d'écoles de Dijon

Principes budgétaires

- ⇒ Budget sur un an
- ⇒ quinze jours d'intervention sur site ou hors site
- ⇒ un intervenant en graphisme sur deux demi-journées
- ⇒ Réalisation et impression d'une plaquette présentant la démarche pédagogique

Budget 2010

Charges		Produits	
Intervention pédagogique	1950	Ville de Dijon	3905
Ingénierie	455		
Intervenants extérieurs	600		
Frais pédagogiques	300		
Frais de déplacement	100		
Prestation de service (impression)	600		
Total	3905	Total	3905

Qualifier les jeunes animateurs étudiants de la pause méridienne

Contexte actuel

La Ville de Dijon gère, entre autres, différents accueils périscolaires. Les équipes sont structurées comme suit :

- des directeurs de pôles au nombre de neuf : ils sont notamment chargés de suivre, coordonner les activités sur les différents lieux d'accueil dont ils ont la responsabilité. Ils sont titulaires d'un BEATEP ou d'un BP JEPS.
- des adjoints éducatifs : animateurs référents, interface entre le directeur de pôle et les autres salariés des accueils, mais sans lien hiérarchique avec ces derniers. Ils sont titulaires du BAFD et/ou expérimentés.
- des animateurs permanents : ils sont titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent (ex : CAP petite enfance, etc).

Pour renforcer ses équipes permanentes, la Ville de Dijon recrute, sur ses différents pôles d'accueil, des étudiants pour assurer l'encadrement des enfants lors des pauses méridiennes.

Ce sont des salariés occasionnels. Ils restent au maximum trois ans sur ce poste. On observe un turn-over important car seul un tiers d'entre eux reste trois ans. Ils n'ont pas nécessairement d'expérience ou de formation en lien avec l'animation au préalable.

Ils sont embauchés fin août et terminent début juillet. Ils doivent participer à une réunion de rentrée qui vise notamment à :

- présenter le cadre de leurs interventions ;
- présenter les attendus du poste ;
- connaître leurs référents.

Ils doivent être immédiatement opérationnels car :

- selon leurs lieux d'emploi ils peuvent être mis immédiatement en autonomie face à un groupe d'enfants ;
- ils peuvent être stables sur une structure ou itinérants, remplaçants de dernière minute.

Une procédure de repérage des locaux est mise en place dans certains lieux d'emplois pour leur faciliter l'appropriation des accueils mais elle n'est pas systématique.

Les constats

Aujourd'hui, la Ville de Dijon note les points suivants :

- les animateurs ne s'impliquent pas dans les activités pédagogiques de leurs lieux d'intervention ;
- les animateurs ne proposent que rarement des activités pédagogiques malgré leurs compétences dans certains domaines ;
- les animateurs ont souvent du mal à s'intégrer dans les activités des équipes permanentes ;
- les animateurs ne prennent pas assez en compte les besoins des enfants ;
- les animateurs ne connaissent et/ou ne respectent pas toujours les règles de sécurité ;
- le profil de poste décrit dans le « Guide de procédure à l'usage des animateurs de la pause méridienne » ne correspond pas à ce qui est attendu sur le terrain ; il met essentiellement l'accent sur les fonctions de surveillance au détriment des fonctions d'animation, d'éducation.

Dans le cadre du partenariat entre les Francas 21 et la Ville de Dijon, il était prévu la mise en place de modules d'accompagnement des animateurs-étudiants. Un travail a été fait avec les responsables de pôles. Ce dernier a mis en évidence la nécessité de revoir le descriptif de poste des animateurs et d'élaborer, à leur intention, des modules de formation et d'accompagnement.

Les enjeux

Par rapport au projet des pauses méridiennes :

- faire des étudiants des animateurs qui favorisent l'organisation de temps de loisirs éducatifs qui prennent réellement en compte les besoins des enfants ;
- développer une continuité éducative au-delà des personnes concernées par rapport aux animateurs ;
- permettre aux jeunes animateurs de mieux appréhender leurs rôles et leurs responsabilités ;
- créer des dynamiques d'équipes globales à l'échelle de la ville.

Par rapport aux directeurs de pôle :

- qualifier les directeurs de pôles afin de leur permettre d'agir dans la formation des jeunes animateurs ;
- créer un socle commun dans les pratiques d'accueil et de formation mises en oeuvre par les directeurs de pôles ;
- identifier et mobiliser les compétences des étudiants.

Une démarche de formation-action en direction des directeurs de pôles

Les résultats visés par la démarche :

- l'élaboration d'un référentiel de compétences des animateurs des pauses méridiennes qui corresponde aux attendus ;
- la définition de modules de formation à destination des animateurs occasionnels visant à réduire les écarts entre leurs compétences actuelles et celles souhaitées.

Description de la démarche

Les Francas accompagneront les directeurs de pôle dans :

- l'élaboration du référentiel de compétences d'un animateur des pauses méridiennes ;
- la construction d'une ingénierie de formation correspondant aux compétences de base attendues, ces modules de formation pourront être animés par les directeurs de pôles ;
- l'identification des champs spécifiques ou de perfectionnement sur lesquels les Francas pourront intervenir en complémentarité.

Cadre de la démarche

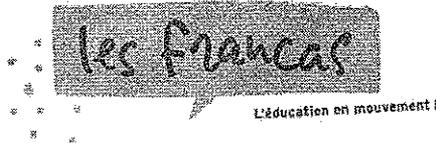
Concernant les documents à produire

Le travail sur l'élaboration du référentiel de compétences des étudiants devra permettre de les positionner par rapport aux animateurs permanents. Cependant, le groupe ne produira pas de référentiel de compétences des animateurs permanents.

Concernant le dispositif de formation à concevoir

Ce dispositif ne concernera que les étudiants :

- les étudiants prioritaires seront ciblés par les directeurs de pôles ;
- la formation n'abordera pas les aspects liés à la législation du travail, aux droits et devoirs des salariés. Ces points sont abordés dans le cadre de la réunion de rentrée ;
- la formation débutera peu de temps après leur prise de fonction, soit en septembre, afin qu'ils se constituent un peu d'expérience, support à la formation ;



- la formation ne sera pas organisée en alternance au vu de l'impossibilité fonctionnelle des référents éducatifs à les tutorer sur leurs fonctions ;
- les directeurs de pôles pourront accompagner les adjoints éducatifs dans l'accueil des étudiants

Public visé par l'accompagnement

- tous les directeurs de pôles soit neuf personnes

Dates et déroulement de l'action

Six rencontres :

- lundi 18 mars de 14h15 à 16h15 ;
- lundi 29 mars de 14h15 à 16h15 ;
- lundi 26 avril de 14h15 à 16h15 ;
- mercredi 19 mai de 9 h à 12 h aux Francas ;
- mercredi 9 juin de 9 h à 12 h aux Francas ;
- jeudi 24 juin de 14h15 à 16h15.

Descriptif de l'action

- Lundi 18 mars de 14h15 à 16h15

Présentation des participants et de la démarche
Elaboration de la fiche descriptive d'activités de l'étudiant (FDA)

- Lundi 29 mars de 14h15 à 16h15

Elaboration de la fiche descriptive d'activités de l'étudiant (FDA) : suite
Validation collective du document

Elaboration du référentiel de compétences : apports théoriques sur les notions de compétences, de référentiel et d'échanges

- Lundi 26 avril de 14h15 à 16h15

Elaboration du référentiel de compétences : suite
Identification des compétences nécessaires aux étudiants pour réaliser leurs activités
Hiérarchisation de ces compétences
Elaboration du référentiel de formation

- Mercredi 19 mai de 9 h à 12 h

Elaboration du référentiel de formation : suite
Elaboration du dispositif de formation
Positionnement des directeurs de pôles par rapport aux contenus de formation à aborder
Accompagnement des directeurs de pôles dans l'ingénierie de modules et d'actions de formation

- Mercredi 9 juin de 9 h à 12 h

Accompagnement des directeurs de pôles dans l'ingénierie de modules et d'action de formation : suite

- Jeudi 24 juin de 14h15 à 16h15

Suite du travail engagé sur l'ingénierie de formation
Evaluation de l'accompagnement

La formation pourra être itinérante sur différents accueils périscolaires.

Méthodes pédagogiques

- quelques apports théoriques
- travaux de groupes
- productions collectives

Matériel nécessaire

Avant l'action :

- un organigramme de la Direction de la Jeunesse
- le référentiel d'emploi des animateurs et des directeurs de pôles

Pendant l'action :

- un écran (ou tableau, ou mur blanc)
- un vidéo projecteur

Animatrices de la démarche

Patricia Rabelka – M'Bengue, responsable du secteur formation à l'Union régionale des Francas de Bourgogne

Gaëlle Genevoy animatrice départementale des Francas de Côte d'Or

Conditions de réussite

- l'assiduité de l'ensemble des participants ;
- validation par les commanditaires de la fiche descriptive d'activités produite par le groupe : nous proposons qu'un représentant de la Ville de Dijon participe aux deux premiers temps de l'accompagnement pour garantir la pertinence des propositions ;
- rencontre des commanditaires avant le 19 mai afin d'organiser le module de formation des étudiants en prenant en compte les contraintes de la Ville de Dijon, et les productions du groupe, il est nécessaire, au préalable, que les commanditaires puissent être rencontrés. Il s'agira de définir des éléments de cadrage concernant :
 - le nombre de jours ;
 - la durée ;
 - le nombre d'heures par jour ;
 - les lieux de formation.

Coût de l'accompagnement : 1400€

Formation des jeunes étudiants-animateurs des pauses méridiennes

Formation des jeunes étudiants-animateurs des pauses méridiennes			
<u>Objectifs de l'action</u>			
⇒ Permettre aux jeunes étudiants intervenant sur les pauses méridiennes de mieux appréhender leur rôle d'animateur ⇒ Qualifier les jeunes étudiants-animateurs sur des notions de base de l'animation			
<u>Description de l'action</u>			
⇒ Organisation de la formation en modules sur les problématiques construites avec les directeurs de pôle			
<u>Principes de mise en œuvre</u>			
Années 2010 et 2011			
<u>Principes budgétaires</u>			
⇒ Budget sur un an ⇒ 24 demi-journées de formation (à confirmer) sur site + préparation + ingénierie (250 euros/demi-journée)			
<u>Budget 2010 indicatif : à revoir en fonction de la configuration de l'opération et à valider par les élus municipaux</u>			
Charges		Produits	
Intervention pédagogique	6000	Ville de Dijon	6000
Total	6000	Total	6000